SD/LV/AB – 2026/816/AT
DOCUMENTS\ARRÊTÉS\2026\SIGNATURE NUMERIQUE\TEMPORAIRE\STATIONNEMENT\TRAVAUX\G - H\
859GSFORIONQUAIHOPITAL(STATNACELLE).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2025 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2026,
- CONSIDERANT la demande formulée le 14 septembre 2026 par laquelle l'entreprise GSF ORION, représentée par Monsieur Bastien CHAVE, domiciliée à SAINT ETIENNE (42000) 7 rue Grouchy, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public par le stationnement d'une nacelle à hauteur du bâtiment de la Caisse d'Epargne, à l'angle de la rue Marguerite Fournier et du quai de l'Hopitâl, pour réaliser le nettoyage de la façade à cette même adresse, le 9 novembre 2026,
- CONSIDERANT que ces travaux ne peuvent être réalisés sans modifier les conditions de circulation dans la rue,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'entreprise GSF ORION sera autorisée à occuper temporairement le domaine public suivant les prescriptions du présent arrêté municipal.

ARTICLE 2 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT
2-1 RUE MARGUERITE FOURNIER – à hauteur du n°7
- Il sera interdit sur deux (2) emplacements devant l'immeuble susvisé afin de permettre la maintient de la circulation et le dépassement de la nacelle.
- L'entreprise GSF ORION sera autorisée exceptionnellement à stationner une nacelle au plus proche du bâtiment de la Caisse d'Epargne.

2-2 CIRCULATION / QUAI DE L'HOPITAL – à hauteur du n°7
- Elle sera interdite à tous les véhicules sauf police, secours, entreprises le temps du nettoyage de la façade.
- Une déviation sera mise en place via la rue Marguerite Fournier, puis la place des Combattants, la rue Tupinerie, le boulevard Chavassieu, le boulevard Lachèze, et enfin la rue Florimond Robertet.

ARTICLE 3 : SECURITE ET SIGNALETIQUE

- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise GSF ORION au minimum 48 heures avant la date de démarrage du chantier pour information et sécurité des usagers du domaine public.
- Le chantier sera interdit d'accès et il devra être dûment signalé.
- L'entreprise GSF ORION et/ou son donneur d'ordre fera son affaire pour l'information des riverains et des commerçants riverains.

ARTICLE 4 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le LUNDI 9 NOVEMBRE 2026 de 7 heures à 17 heures.
- L'entreprise GSF ORION s'engage à libérer le domaine public le plus rapidement possible.

ARTICLE 5 : AFFICHAGE REGLEMENTAIRE / PUBLICATION

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.
- Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 30/10/26.

ARTICLE 6 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire devra s'acquitter des droits d'occupation du domaine public en vigueur à la date de la réalisation des travaux (3 euros / m^2/ mois entamé).

ARTICLE 7 : SANCTIONS

Les contrevenants au présent arrêté municipal seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 8 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la commandante de la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Centre de secours de Montbrison,
- Ambulances ALLIANCE,
- SMUR,
- GSF ORION / bchave@gsf.fr,
- Pôle CTM / Espace public,
- LFa / OM – TRI,
- LFa / mobilité,
- La Presse.

30/10/2026

Luc VERICEL
Adjoint en charge de la voirie,
de la circulation, de la sécurité
et de la salubrité

